

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2017/03/17-05  
-----

Séance du 17 MARS 2017  
-----

**Objet : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) – SUBSTITUTION DU SDE76 AUX "COMMUNES NOUVELLES" MEMBRES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA TCFE**

-----

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	5
	de membres votants :	52
	votes pour :	52
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 9 mars 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIÉ, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Joël SALAÜN, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES et Christian POISSANT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François BLOC,  
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,  
Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Daniel BARBIER,  
M. Lionel SAILLARD a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DELAFOSSE,  
Mme Annick BOCANDE a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET.

Assistaient également à la séance :

- M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Délibération du Comité Syndical n° 2017/03/17-05 :**

**OBJET : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) – SUBSTITUTION DU SDE76 AUX "COMMUNES NOUVELLES" MEMBRES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA TCFE**

VU :

- l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,
- les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du CGCT,
- l'article L.5212-24 du CGCT,
- l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 substituant les communes nouvelles aux communes dont elles sont issues, dans le SDE76,

CONSIDERANT :

que plusieurs communes nouvelles de plus de 2 000 habitants ont été créées en Seine-Maritime au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, le président expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, qui permettent au SDE76, sur délibérations concordantes de son comité et des conseils municipaux de chacune de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE est supérieure à 2 000 habitants, de se substituer à elles pour la perception de la TCFE visée à l'article L.2333-2.

PROPOSITION :

Le président propose à l'assemblée de délibérer sur ces dispositions et rappelle que leur application demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

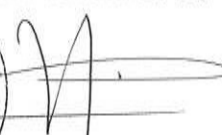
- DECIDE, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SDE76 est substitué aux communes nouvelles de Buchy et de Terres-de-Caux pour la perception de la TCFE sur leur territoire ;




- DECIDE que le coefficient multiplicateur unique de la TCFE applicable sur le territoire de ces communes est fixé à 8,5 ;
- INDIQUE que, sauf délibération contraire, ce coefficient restera à 8,50 pour les années à venir ;
- INDIQUE que les autres termes de la délibération 2016-39 du 10 juin 2016 restent inchangés ;
- CHARGE le président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable assignataire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,  
  
Patrick CHAUVET.





The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

<u>Collectivité :</u> <b>SDE76</b> <b>5 boulevard de la Marne</b> <b>76000 ROUEN</b>	<u>Date d'envoi :</u>  <p align="center"><b>22 mars 2017</b></p>
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Signature de la convention de prestations Enedis en travaux sous tension et en moyens de réalimentation pour le compte du SDE76	délibération n° 2017/03/17-01	
Contrôle technique des ouvrages de distribution d'électricité par un organisme certifié	délibération n° 2017/03/17-02	
Demande de retrait des quarante-et-une communes de la Métropole Rouen Normandie du SDE76	délibération n° 2017/03/17-03	
Modification du règlement intérieur du SDE76 relatif aux procédures adaptées	délibération n° 2017/03/17-04	
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – substitution du SDE76 aux "communes nouvelles" membres de plus de 2 000 habitants pour la perception du produit de la TCFE	délibération n° 2017/03/17-05	
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – budget principal	délibération n° 2017/03/17-06	
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – budget annexe génie civil de télécommunications	délibération n° 2017/03/17-07	
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 – budget annexe entretien éclairage public	délibération n° 2017/03/17-08	
Adoption du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes	délibération n° 2017/03/17-09	
sous-programme 2017 de renforcement du CAS FACé	délibération n° 2017/03/17-10	

sous-programme 2017 d'extension du CAS FACé	délibération n° 2017/03/17-11	
sous-programme 2017 d'enfouissement du CAS FACé	délibération n° 2017/03/17-12	
sous-programme 2017 de sécurisation fils nus du CAS FACé	délibération n° 2017/03/17-13	
sous-programme 2017 de sécurisation fils nus faible section du CAS FACé	délibération n° 2017/03/17-14	
Programmes pluriannuels de travaux année 2017 et adoption des programmes pluriannuels définitifs de travaux [2016-2018]	délibération n° 2017/03/17-15	
Budget Primitif 2017 – budget principal	délibération n° 2017/03/17-16	
Budget Primitif 2017 – budget annexe génie civil de télécommunications électroniques	délibération n° 2017/03/17-17	
Budget Primitif 2017 – budget annexe entretien éclairage public	délibération n° 2017/03/17-18	
Poursuite de la desserte en gaz du bourg de Crosville-sur-Scie	délibération n° 2017/03/17-19	
Indemnités de fonction de Monsieur le président du SDE76 et des vice-présidents ayant reçu des délégations	délibération n° 2017/03/17-20	
Modification de dénomination sociale de titulaires du marché 2016-04	délibération n° 2017/03/17-21	
Compte Administratif 2016 – budget principal		
Compte Administratif 2016 – budget annexe génie civil télécommunications		
Compte Administratif 2016 – budget annexe entretien éclairage public		

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> 
--	---